

## BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE au 1er septembre 2019

### TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur)

Prix de vente	Honoraires TTC (*)
Vente inférieure à 200 000 euros	Forfait de 10 000 euros TTC
Entre 200 001 et 300 000 euros	5% TTC
Entre 300 001 et 500 000 euros	4,5% TTC
Entre 500 001 et 800 000 euros	4,5% TTC
Au-delà de 800 001 euros	4% TTC
Parking / Box	Forfait de 2 000 euros TTC
Honoraires d'avis de valeur sans commercialisation	OFFERT

### TRANSACTION (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Dans le cadre d'un mandat de recherche	5% TTC (*)
----------------------------------------	------------

**BAIL COMMERCIAL (honoraires à la charge du repreneur) :** un trimestre charges comprises

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Cession de fonds de commerces inférieur à 50 000€	forfait de 5 000€ TTC
Cession supérieur à 50 001€	10% HT du montant de la cession TTC (*)

### LOCATION A USAGE D'HABITATION (répartition des honoraires relative)

Honoraires comprenant : frais de publicité, visite, constitution du dossier locataire, vérification des dossiers locataires, rédaction du bail.

A la charge du bailleur	A la charge du locataire
12€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>
Réalisation état des lieux	Réalisation état des lieux
3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

(\*) Honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près  
Taux de T.V.A en vigueur au 1er septembre 2019 : 20%